

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2025

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : six
L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mai à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Étaient présents :

Mesdames : GAUTHEROT Annick - GUENOT Lucienne

Messieurs : MAGNIN Didier - PAGET Olivier - AURIERE André - LEGAY Olivier -

Absents excusés : SMEDLEY Marie-Hélène - GIRINAL Jean-Marc - CECH Franck

Absents : TATIBOUËT Bruno - SOCIÉ Mathilde

Date de convocation : 21 mai 2025

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

Madame GAUTHEROT Annick a été élue secrétaire.

1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2025 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du Conseil Municipal en date du 8 avril 2025 et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide le projet présenté par le Maire.

2 / Point sur les travaux de rénovation de la Mairie et ses annexes :

Le Maire explique que le planning d'exécution a été modifié comme suit :

- Fin des appels d'offres le 02 juin 2025 à 12h00
- Ouverture des plis le 4 juin 2025 à 18h00
- Préparation du chantier jusqu'à fin septembre
- Fin de la rénovation prévisionnelle en juin 2026.

Il fait part au Conseil avoir été sollicité par le SIED suite à l'appel d'offre paru dans le journal. En effet un soutien financier et/ou technique de la part du SIED 70 pour la rénovation de la mairie (suite à l'étude énergétique réaliser via le SIED 70 en 2022) peut être possible.

Le SIED va étudier les 16 lots de l'appel d'offre et pourrait financer l'opération entre 8 000 € et 12 000 € d'aides supplémentaires.

3 / Prêt :

Le Maire explique que la capacité d'autofinancement de la commune étant insuffisante pour couvrir l'intégralité de l'opération de la rénovation de la Mairie.

Après avoir expliqué la nécessité de financer ces travaux par un emprunt à hauteur de 300 000 € à 350 000 € sur 20 ou 25 ans, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour demander un prêt auprès des banques.
- Donne pouvoir au Maire pour négocier les conditions du prêt et signer tous les documents liés à cet

emprunt.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ Vente de chablis :

Le Maire informe le Conseil sur une proposition faite par le technicien ONF référent de la commune. Celui-ci propose de délivrer 2 chablis (hêtre) à la commune afin d'y être proposé en affouage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition faite par l'agent ONF et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la décision.

5 / Sentier et légendes:

Les Communautés de Communes ont la compétence tourisme et entretien des chemins de randonnée (travaux aménagement et de valorisation des itinéraires). Ces deux compétences font l'objet de partenariat avec l'Association du pays des 7 rivières ainsi qu'avec l'Office de Tourisme du Pays des 7 rivières.

Les Communautés de Communes membres de ces deux associations ont fait part des besoins d'étoffer l'offre jeune public de l'office de tourisme en matière d'itinérance.

La création des sentiers thématiques fait partie des missions de la Commission sentier du pays des 7 rivières qui a imaginé un projet de sentiers thématiques sur des contes et légendes locales.

Ces parcours de 2 à 5 km accessibles aux familles seraient agrémentés d'illustration et de sculptures en lien avec des contes inspirés de légendes locales. Par ailleurs, un audio des contes serait réalisé avec la participation des pôles éducatifs du secteur.

Deux sentiers thématiques sont créés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Riolois:

- Un à Fondremand sur le thème du conte « les fées des Roselières » en lien avec le pôle éducatif de Traitiefontaine
- Un entre Voray-sur-l'Ognon et Buthiers le thème du conte « Le Grand Châfo » en lien avec le pôle éducatif de Perrouse

Le coût de ces équipements et travaux est de 22 321,49 € HT par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet global des sentiers thématiques contes porté par la « **Communauté de Communes du Pays Riolois** » et du tracé exact du sentier pédestre familial « **Le grand châfo** » tel que présenté sur la carte en annexe :

- Emet un avis favorable sur le projet et l'accueil de l'itinéraire dénommé « **Le Grand Châfo** » traversant le territoire communal ;
- Autorise le balisage de l'itinéraire
- Émet un avis favorable à l'implantation de mobilier (Totem de départ, panneaux de lecture et sculptures) dans le cadre de l'aménagement de cet itinéraire sur le territoire communal (cf carte en annexe) ;
- Souhaite que ce projet participe à la valorisation touristique et paysagère du territoire ;
- Autorise le Maire à signer la convention d'autorisation de pose de mobilier en domaine public qui lie la Commune et la Communauté de Communes pour ce projet

La Commune s'engage à laisser le libre accès au maître d'œuvre dans le cadre de l'implantation du mobilier et ensuite aux usagers lors de leur cheminement pour se rendre devant le mobilier installé.

L'intercommunalité assure l'entretien des équipements mis en place.

Questions diverses :

- Le Maire informe le Conseil d'une demande d'installation d'un food-truck sur la commune. Les membres du Conseil souhaitent obtenir davantage d'informations, notamment sur la fréquence et les horaires d'installation.
- Le Maire explique que, suite au passage des services de l'État, des demandes de régularisation d'urbanisme ont été adressées à certains habitants ayant réalisé des travaux sans autorisation préalable.
- Le Maire informe aux membres du Conseil brièvement d'une discussion engagée lors de la dernière conférence des Maires, concernant la projection et la répartition (de nouveaux sièges) éventuelle au Conseil Communautaire à partir des prochaines élections en mars 2026.
- L'ARS a prévenue le Maire que l'eau prélevée le 22 avril présentait quelques soucis notamment microbiologiques. Néanmoins l'eau était consommable.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire, Didier MAGNIN



